



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil municipal :
le 17/09/2024

Publication :
le 27/09/2024

Délibération n° D-2024-258

Commission de Suivi de Site (CSS) conjointe aux sociétés
ANTARGAZ et KRATON CHEMICAL - Désignation des
représentants

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA.

Direction du Secrétariat Général

Commission de Suivi de Site (CSS) conjointe aux sociétés ANTARGAZ et KRATON CHEMICAL - Désignation des représentants

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les articles L.125-2-1 et R.125-8-1 du Code de l'environnement qui dispose que le représentant de l'État dans le Département peut créer, autour d'une ou plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement, une commission de suivi de site lorsque les nuisances, danger et inconvénients présentés par cette installation le justifient ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 désignant les représentants de la Ville pour siéger à la Commission de Suivi de Site sur les risques technologiques autour de la société SIGAP Ouest (devenue Antargaz) ;

Par un courrier en date du 16 février 2024, Madame la Préfète a informé la Ville de sa décision de créer une commission de suivi de site conjointe, regroupant la société ANTARGAZ et la société KRATON CHEMICAL.

Considérant qu'il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein de cette instance.

Vu l'article L.2121-21 du CGCT qui dispose que « *Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.* »

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner Monsieur Michel PAILLEY en qualité de membre titulaire et Monsieur Thibault HEBRARD en qualité de membre suppléant pour siéger à la Commission de Suivi de Site conjointe aux sociétés ANTARGAZ et KRATON CHEMICAL.

Messieurs Michel PAILLEY ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, et Thibault HEBRARD n'ayant pas pris part à la délibération.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	2
Excusé :	4

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Aurore NADAL

Jérôme BALOGE